

5
6

AIRE VILLAGE DE LORIMIER UNITÉ RUE CARTIER



Rue Cartier

Rue Marie-Anne Est

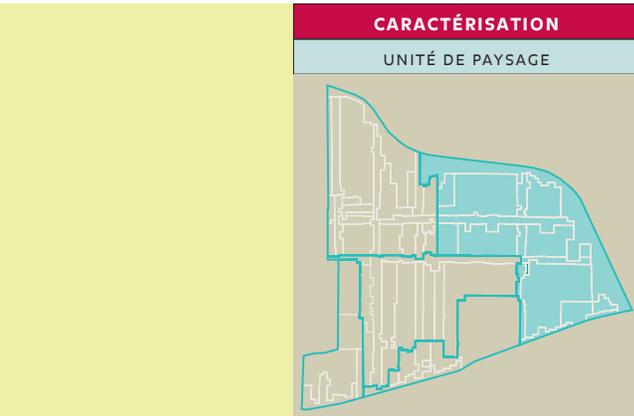
CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

L'unité de paysage Rue Cartier faisait partie d'un lotissement dont les dimensions étaient plus grandes, mais qui n'a jamais été réalisé dans sa totalité. Vers 1907, ce lotissement couvrait les rues Cartier et Chabot et s'étendait de la rue Rachel au sud jusqu'à une ligne située au-delà de la rue Gilford au nord. Alors que l'ensemble du projet a été transformé et intégré au lotissement général de ce secteur, les parcelles de la rue Cartier ont été construites approximativement entre 1905 et 1910.

PRÉSERVER LE CACHET
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal



CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE

TISSU URBAIN

Les îlots

Cette unité de paysage est composée d'une seule bande de parcelles faisant partie d'un îlot orienté dans l'axe nord-sud et qui possède 4 faces bâties et une ruelle partielle.

Le parcellaire

La parcelle de base de cette unité de paysage mesure 6,1 mètres de largeur et de 24 à 30 mètres de profondeur.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : inférieure à 2 mètres pour la plupart des bâtiments, une partie de la marge de recul étant occupée par une galerie ou un porche d'entrée couvert.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : régulier.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : bâtiments annexes en fond de cour, implantés directement sur la ligne de lot arrière, seulement pour les parcelles profondes et lorsque l'arrière-cour est accessible par une ruelle.

Les aménagements extérieurs

Aménagements paysagers composés de l'allée donnant accès à l'entrée ainsi que d'une surface gazonnée et de plantes ou d'arbustes à proximité du mur de façade, généralement pas de clôture basse en bordure de la cour avant.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : duplex avec marge de recul avant (type 2.2). La variante de ce duplex avec une galerie avant est dominante.

MINORITAIRE : triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

La volumétrie

FORME DU PLAN : en « L » inversé d'un bâtiment à l'autre ou plan de forme rectangulaire simple.

LARGEUR : similaire à celle de la parcelle, soit 6,1 mètres.

HAUTEUR : 2 étages, rez-de-chaussée surélevé de 2 contremarches par rapport au niveau du sol.

TOITURE : toit plat.

BALCON ET SAILLIE : galerie avant couverte sur toute la largeur de la façade au rez-de-chaussée et à l'étage pour plusieurs bâtiments, les autres possédant des balcons étroits à l'étage, au-dessus du porche d'entrée.

Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile rouge (dominant), pierre à bossage.

TOITURE : non visible.

ESCALIER ET BALCON : galeries entièrement en bois pour la plupart, balcon à l'étage avec garde-corps en métal et soutenu par des colonnes en bois.

Le traitement des façades

SOCLE : non visible en raison de la présence des galeries ou des porches d'entrée.

CORPS : composition asymétrique en deux travées, la première étant composée des portes jumelées au rez-de-chaussée et de la porte du balcon à l'étage, et la seconde d'un alignement de fenêtres. Deux bâtiments forment parfois une composition symétrique commune. Les bâtiments avec galerie possèdent un découpage vertical fort en raison de la présence du plancher de la galerie de l'étage, qui parcourt toute la façade.

COURONNEMENT : corniche moulurée avec corbeau aux extrémités.

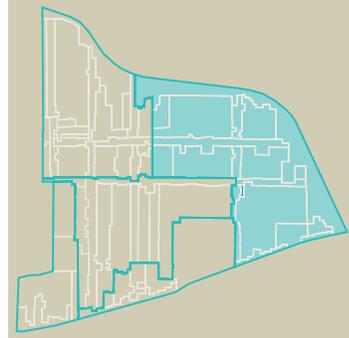
Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

UNITÉ DE PAYSAGE

5.6 RUE CARTIER



Les ouvertures

FENÊTRES : rectangulaires avec ou sans arc surbaissé, à guillotine ou à battants, généralement sans imposte.

PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur.

PORTES : simples jumelées, avec imposte.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : appareillage de briques d'argile en soldat pour les fenêtres avec arc surbaissé, élément de pierre pour les fenêtres rectangulaires.

Le traitement des bâtiments de coin

Cet élément de description ne s'applique pas à cette unité de paysage.

VALEURS PATRIMONIALES

Aucun bâtiment de cette unité ne possède une reconnaissance patrimoniale particulière soit fédérale, provinciale, municipale ou d'arrondissement.

Principaux éléments à retenir

L'unité de paysage Rue Cartier comprend un ensemble résidentiel homogène dont la structure est atypique dans l'aire de paysage Village De Lorimier. La trame urbaine est composée d'un îlot à quatre faces bâties. Le type architectural dominant est le duplex de deux étages implanté avec une faible marge de recul avant. Plusieurs bâtiments possèdent une galerie avant sur toute la largeur de la façade. Les triplex sont atypiques dans cette unité de paysage.